

Se faire aider

L'aide spécialisée

Les personnes en difficulté avec l'alcool peuvent trouver de l'aide auprès de structures spécialisées en alcoologie et en addictologie. Grâce à la pluridisciplinarité des équipes qui y travaillent, la personne bénéficie d'une prise en charge globale, à la fois psychologique, sociale, éducative et médicale.

Les CSAPA ambulatoires

Les Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, ou CSAPA, permettent de faire le point avec un professionnel sur les difficultés rencontrées et proposent un accompagnement vers l'arrêt ou la consommation modérée d'alcool.

Les centres proposent différents types d'approche : individuelles, collectives (groupes de parole par exemple) et familiales.

Avec les professionnels du CSAPA, l'utilisateur pourra mettre en place l'accompagnement qui lui convient le mieux. Il pourra notamment opter pour un sevrage ambulatoire (sans hospitalisation) ou hospitalier en étant accueilli dans un service partenaire. L'accompagnement proposé par le CSAPA peut se poursuivre durant toute la durée du sevrage, y compris hospitalier, et bien au-delà. En effet, la personne sevrée peut continuer à être accueillie dans le cadre d'entretiens ou d'ateliers spécifiques visant à consolider son arrêt.

De plus, les CSAPA proposent un accueil de l'entourage. Les proches peuvent être reçus de façon ponctuelle ou entamer un suivi régulier. Ce suivi peut prendre la forme d'entretiens individuels avec un professionnel ou de rencontres collectives lors de groupes de parole par exemple.

Les CSAPA accueillent de façon anonyme et gratuite et sont présents dans tous les départements de France.

Pour trouver un CSAPA proche de chez vous, entrez une adresse, une commune ou un département

adresse, ville ou département

Les unités hospitalières d'addictologie

Les structures hospitalières proposent des consultations externes et des sevrages hospitaliers de courte durée. Les plus développées disposent de lits dans un service dédié au traitement des addictions. Dans ce cas, elles accueillent les personnes pour un séjour de longue durée. En fonction de la situation de l'utilisateur, et selon sa vulnérabilité, les professionnels l'orienteront de préférence vers l'une ou l'autre de ces prises en charge.

Ce suivi dure le temps du sevrage et peut se poursuivre au-delà afin d'accompagner la personne dans sa nouvelle existence sans alcool.

Au sein des centres hospitaliers, les équipes de liaisons en addictologie travaillent de manière transversale assurant le lien entre les différents services de l'hôpital sur les questions d'addiction. Appelées au chevet des patients hospitalisés présentant des conduites addictives, elles œuvrent à leur garantir une prise en charge adaptée. Elles peuvent être sollicitées par les professionnels du centre hospitalier ou par les patients eux-mêmes. Elles sont également chargées de sensibiliser l'ensemble des équipes médicales et paramédicales à la question des addictions et assurent le lien entre l'hôpital, les CSAPA et les médecins de ville.

adresse, ville ou département

Les structures de soins résidentiels

L'arrêt de la consommation d'alcool représente un grand changement dans la vie d'une personne dépendante. Cette rupture avec le produit peut nécessiter un accompagnement au long cours, le temps de consolider l'arrêt et de retrouver un équilibre, mais également certains repères qui ont pu manquer durant les années d'addiction. Pour répondre à ce besoin, différents types d'accompagnement résidentiel sont proposés.

Ce type d'aide repose sur le principe du changement de cadre, parfois sur l'éloignement, mais essentiellement sur un programme thérapeutique destiné à renforcer les compétences de la personne hébergée. Les formes individuelles (appartement thérapeutique, chambre d'hôtel, famille d'accueil) ou collectives (ou centres thérapeutiques résidentiels, services de soins de suite et de réadaptation, communautés) s'accompagnent d'activités et de projets thérapeutiques.

adresse, ville ou département

La prise en charge en Centre thérapeutique résidentiel
